



# LUMIÈRE POUR HAÏTI

www.lumierepourhaiti.org

CCP 12-444679-1 IBAN CH21 0900 0000 1244 4679 1

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 avril 2016

Personnes présentes : 46  
dont Mme Marceline Dilonardo, présidente du Conseil de paroisse du Christ-Roi

Personnes excusées : 35  
dont : Mme Esther Alder de la Ville de Genève  
Mme Christine Jeanneret, présidente de la commission sociale de la commune de Choulex  
Le Conseil administratif de la Ville de Vernier

Béatrice MULLER préside cette Assemblée.

Après avoir souhaité la bienvenue à chacun et remercié la paroisse du Christ-Roi pour son accueil gratuit dans ses locaux, elle demande une minute de silence en mémoire de nos membres décédés Mmes Lise Lagast, Marie-Jo Keller, Liliane Comte ainsi que MM. Pierrot Picard et Pierre Janin.

Le **PROCES-VERBAL** de l'Assemblée Générale du 12 mars 2015 est accepté à l'unanimité.

Romaine FARAH présente le **RAPPORT D'ACTIVITE 2015** (voir document annexé), illustré par les photos correspondantes.

**COMPTE** : Marie-Christine DUC commente les comptes (voir document annexé). Résumé :

### COMPTE DES RESULTATS

#### Charges

*Aides diverses* : ce montant représente les aides ponctuelles que nous accordons à des personnes qui traversent une situation très difficile.

*Cantines* : notre soutien financier a légèrement diminué du fait que l'école Bétsaléel bénéficie de nouveau de l'aide du Bureau pour la Nutrition et le Développement (BND), sous forme de produits non périssables.

*Travaux Frères Bruno* : valeur négative parce que le comité a décidé début 2015 de prendre en charge les frais de notaire de décembre 2014, frais liés à nos difficultés avec le directeur de cette école.

*Frais administratifs et de gestion* : c'est avec plaisir que nous constatons une nette diminution des frais liés aux paiements au guichet de la poste; de plus en plus de gens transfèrent les dons de compte à compte, ce qui est sans frais pour nous.

*Les salaires* ont très nettement augmenté du fait qu'est inclus dans ce poste le salaire de Madame Mélissa Romain pour son travail de supervision des travaux du Ceprolu et de Bétsaléel. Salaire que nous versons en plusieurs tranches. Une dernière tranche lui sera versée en 2016.

*Autres charges* : la grande différence entre 2014 et 2015 pour les frais liés au festival est dû au fait que Michel Bühler a renoncé à son cachet. En 2014, Gaëtan avait lui aussi renoncé à son propre cachet mais avait demandé que ses musiciens soient payés.

*Frais divers* : pour notre site internet et frais d'impression des affiches pour le Festival.

#### Recettes

*Dons* : 2014 avait été une année exceptionnelle. Pour rappel, nous avons reçus trois dons de particuliers très importants pour un montant total de CHF 246'000.-. En 2015, nous retrouvons une certaine normalité. Toutefois, nous constatons une diminution des dons des particuliers depuis 2012. En effet, en 2012, ils atteignaient CHF 123'000.-; en 2013 CHF 104'000.-; en 2014 environ CHF 90'000.-; en 2015 plus que CHF 77'610.-. Nous espérons que la tendance à la baisse va cesser et que les dons vont au moins se stabiliser en 2016.

Nos vifs remerciements aux Associations Saint-Martin et Lucky Star, à Capital Group International, la Loterie Romande, le Fond Charles Haimoff, les Fondations Johann & Luzia Grässli et Coromandel pour leur soutien.

**Subventions** : nous remercions les communes de Bellevue, Chancy, Choulex, Plan-les-Ouates et Vernier pour leur soutien. La différence des subventions communales vient du fait qu'en 2014, la commune de Meyrin avait fait un don de CHF 30'000.- spécifiquement dévolu à la construction du Ceprolu, tout comme les subventions de la Fondation Gertrude Hirzel, l'Institut Robin des Bois, l'Etat de Genève et les SIG.

Nous remercions également la commune d'Onex qui met la salle communale à notre disposition gratuitement chaque année pour le Festival.

**Recettes diverses** : la différence de change est à nouveau importante cette année. La décision de la BNS, en janvier 2015, de supprimer le taux plancher entre l'EUR et le CHF a eu des répercussions sur le dollar qui a plongé par rapport au franc suisse. Nous avons profité de faire un change important à ce moment-là.

**BILAN** : Rien de particulier à relever.

Béatrice remercie chaleureusement Marie-Christine pour tout le temps investi, notamment pour le contrôle des factures du chantier du Ceprolu.

**RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES** : Giovanna BIANCHI-LE HENANF et Tomaso SOLARI attestent de la bonne tenue des comptes et demandent leur approbation.

Tous les rapports sont approuvés à l'unanimité.

**DEMISSIONS, ADMISSIONS ET ELECTION DU COMITE** : tous les membres du comité se représentent. Béatrice MULLER, Josée GRAND, Marie-Christine DUC-ETTER, Romaine FARAH, Jean-Jacques MOACHON, Marc-Antoine FOURNIER et Urs RODEL sont élus à l'unanimité.

**ELECTION DES VERIFICATEURS DES COMPTES** : Giovanna BIANCHI-LE HENANF et Tomaso SOLARI se représentent, Nicole Borboën reste suppléante. Ces personnes sont élues à l'unanimité.

**DIVERS** : Béatrice commence par communiquer quelques chiffres éloquentes : 1 lit de pétrole vaut Fr. 2.-, le plat du jour au restaurant Fr. 30.-, le salaire moyen de ceux qui ont du travail est de Fr. 200.-. Mais le chômage s'élève à 60 % et le taux d'inflation est de 13,30 %. La monnaie haïtienne est la gde, mais on paie de plus en plus en \$ US, dans les magasins ainsi que pour les frais de certaines écoles. En janvier, il fallait 46.6 gdes pour obtenir 1 \$, maintenant il en faut 61.76. Le coût additionnel par rapport au \$ représente donc 32.5 %.

Puis Béatrice nous lit un message poignant émanant de Jhonny, un de nos boursiers qui témoigne de la difficulté à vivre à Cité Soleil.

**Bénévoles** : Béatrice signale que, bien que ce soit souvent son nom qui figure au bas des courriers, elle est entourée d'une équipe soudée qui donne des coups de main fort appréciables : en dehors des membres du comité, il y a Diane qui s'occupe de la mise à jour de notre site ([www.lumierepourhaiti.org](http://www.lumierepourhaiti.org)); Manuela, correctrice des « Nouvelles d'Haïti » et créatrice de l'affiche du Festival 2016 ; Catherine, Ursula et Martin qui s'engagent fortement au sein du comité d'organisation du festival ; Gerda et Christiane toujours présentes aux stands, les « factrices » Alice (elle fait aussi la mise sous pli des « Nouvelles »), Mireille, Isabelle, Simone et Janine ; Regina s'est occupée de la dernière mise sous pli ; Myriam a organisé le premier Brunch en septembre 2015 et, vu le succès, prépare déjà le deuxième ; Danielle Romulus, notre cuisinière de repas haïtiens ; Marc, depuis Appenzell, insère les photos dans les « Nouvelles d'Haïti » et crée la plupart de nos affiches ; Alexandre, le mari de Marie-Christine fortement mis à contribution pour la comptabilité ; Laurent a fait le montage du film Bétsaléel. Un grand merci à eux sans qui *Lumière pour Haïti* ne serait pas ce qu'elle est.

L'assemblée est priée de faire de la publicité pour le Festival du 23 avril, le Marché de printemps à Vernier du 30 avril où *Lumière pour Haïti* sera présente avec un stand et recevra une partie du bénéfice, ainsi que pour l'exposition Art et Artisanat au Manège d'Onex du 27 au 29 mai à l'occasion de laquelle Mme Lucienne Stitelmann vendra ses gravures en faveur de *Lumière pour Haïti*.

La partie officielle de l'Assemblée générale se termine à 19h45.

Après la projection du film sur l'école Bétsaléel tourné en 2015 qui suscite beaucoup de réactions et de questions, nous passons au verre de l'amitié. Merci au vigneron Yves BATARDON pour le vin blanc du Domaine de la Mermière et à Josée pour la sangria et l'accompagnement à grignoter ; à Romaine pour la décoration florale de la salle et à Manuela pour les photos qui ornent les murs.

Puis quarante personnes passent à table pour déguster l'excellent repas préparé par Urs et arrosé par le vin rouge apporté par Nephtalie Gay des vignes de Corseaux.

Béatrice Muller